



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté n°2020-15900

portant prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté préfectoral n° 2015-12798 du 13 novembre 2015 déclarant d'utilité publique, au profit de la SEMAVO, le projet d'aménagement de la ZAC Sud Roissy à Roissy-en-France

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Vu la délibération en date du 25 septembre 2014 par laquelle le conseil de la communauté d'agglomération de Roissy Porte de France (CARPF) sollicite du préfet, l'ouverture d'une enquête publique unique, préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP), au profit de la SEMAVO, du projet d'aménagement de la ZAC sud Roissy à Roissy-en-France et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-12798 du 13 novembre 2015 déclarant d'utilité publique au profit de la SEMAVO, le projet d'aménagement de la ZAC Sud Roissy à Roissy-en-France ;

Vu la délibération n°19.027 du 28 février 2019 de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France demandant au préfet du Val-d'Oise la prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique nécessaire au projet d'aménagement de la ZAC Sud Roissy à Roissy-en-France ;

Vu la lettre du 2 juin 2020 par laquelle le directeur de la SEMAVO demande au préfet du Val-d'Oise la prorogation des effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par arrêté précité du 13 novembre 2015 ;

Considérant que le projet n'a pas fait l'objet de modifications substantielles depuis la date des enquêtes publiques ;

Considérant que l'acquisition de la totalité des emprises foncières nécessaires à la réalisation du projet n'a pu être réalisée dans le délai imparti par la déclaration d'utilité publique dont les effets expireront le 13 novembre 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et du secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : Sont prorogés, au profit de la SEMAVO, les effets de la déclaration d'utilité publique prononcée par l'arrêté préfectoral du 13 novembre 2015 déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement de la ZAC Sud Roissy à Roissy-en-France, pour une durée de 5 ans.

Service de l'urbanisme et de l'aménagement durable,

5 avenue Bernard Hirsch - CS 20105 - 95010 CERGY-PONTOISE CEDEX

Téléphone : 01 34 25 24 73 - télécopie : 01 34 25 25 41 - courriel : ddt-suad@val-doise.gouv.fr site internet <http://www.val-doise.gouv.fr/>

Article 2 : La SEMAVO, est autorisée à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les parcelles de terrains nécessaires à l'achèvement du projet d'aménagement de la ZAC Sud Roissy à Roissy-en-France.

Article 3 : Les personnes concernées peuvent contester la légalité de cet arrêté et saisir le tribunal administratif de Cergy d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa publication. Elles peuvent également, au préalable dans ce même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme de deux mois, le silence de l'autorité préfectorale vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-d'Oise, le président de la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France, le directeur de la SEMAVO et le maire de Roissy-en-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise et fera l'objet d'un affichage en mairie.

Cergy-Pontoise, 16 JUL 2020

Le préfet,

Pour le préfet,
Le secrétaire général

Maurice BARATTE